

Loi Taubira au CESE : on ne lâche rien, votons !

libertepolitique.com/Slider-Home/Loi-Taubira-au-CESE-on-ne-lache-rien-votons

Article rédigé par *Liberté politique*, le 03 janvier 2019



Le Conseil économique et social vient de rouvrir une procédure de consultation sur les grands sujets sociétaux, cela jusqu'à la fin de cette semaine.

Comme vous le savez, le CESE n'avait donné aucune suite à la formidable pétition de 2013, signée par 700 000 personnes, qui demandait l'organisation d'un véritable débat démocratique concernant la loi sur le "mariage" de personnes de même sexe.

Ce déni de démocratie illustre le décalage de plus en plus grand entre des élus déconnectés et les citoyens qui souhaitent pouvoir s'exprimer de manière directe sur des sujets aussi cruciaux pour les générations futures.

Nous savons tous que la funeste loi Taubira bouleverse fondamentalement la famille et la société.

Si la volonté de consultation nouvelle de la population par le CESE est réelle et sincère, il appartient alors à cette institution de rouvrir la question de la légitimité de la loi Taubira conformément à la pétition qu'il a déjà reçue.

Votre vote revêt donc une importance capitale, puisque nous demandons par cette contribution L'ABROGATION DE LA LOI TAUBIRA.

Notre contribution est passée en quelques heures de la sixième place à la **première place depuis ce jeudi matin**: ce résultat est exceptionnel, mille mercis !

Il nous faut maintenant nous maintenir à cette place et creuser l'écart pour asseoir notre crédibilité !

Il reste encore quelques heures pour y arriver. Un immense merci de voter pour ceux qui ne l'ont pas fait, et de faire suivre à vos fichiers : notre combat contre la funeste loi Taubira sera mené jusqu'à son abrogation !

François Billot de Lochner

Fabien Bouglé

Porte-paroles du Collectif On Ne Lâche Rien

Voici le lien pour votre indispensable vote !

<https://participez.lecese.fr/projects/avec-ou-sans-gilet-jaune-citoyennes-et-citoyens-exprimez-vous/collect/depot/proposals/abrogation-de-la-loi-taubira>

Pour signer la pétition, il vous sera demandé de vous inscrire sur le site du CESE.

Pour cela, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook ou Google comme proposé.

Vous devez simplement saisir :

- votre nom ou un pseudonyme,*
- une adresse courriel valide,*
- le mot de passe de votre choix.*

Du même auteur :